



Microcrédit régional

Profils : Association, Demandeur d'emploi, Exploitant, Particulier

Thématiques : Lutte contre les discriminations, Solidarité internationale, Solidarité, social et santé

Date de fin de publication : 31 décembre 2018

Le Microcrédit est un prêt accessible aux habitants de la Vienne, Deux-Sèvres, Charente ou Charente-Maritime, exclus du crédit classique qui veulent financer un projet de vie. La demande doit être faite auprès d'un des organismes habilités par la Région ; après instruction, le cas échéant un dossier de demande de crédit sera transmis auprès d'un des établissements prêteurs conventionnés avec la Région : Caisse d'Épargne, Banque Postale, Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Crédit Coopératif, Crédits Municipaux de Nantes et Bordeaux, et l'ADIE.

Objectifs

- La Région, avec ses partenaires associatifs et bancaires, a décidé de reconduire le « Microcrédit personnel ». Il vise à répondre aux besoins de celles et ceux qui, en situation difficile, se sont vu refuser un prêt nécessaire à la concrétisation d'un projet .
- Par sa mobilisation, la Région souhaite aux côtés du Fonds de Cohésion Sociale, contribuer à la diffusion du Microcrédit personnel. Des appels à projets ont permis de sélectionner des établissements prêteurs et une vingtaine d'organismes d'accompagnement.

Bénéficiaires

Ouvert à toutes les personnes, habitant de la Vienne, Deux-Sèvres, Charente ou Charente-Maritime, qui rencontrent des difficultés pour l'accès au crédit, quel que soit leur statut, leur âge ou leur situation au regard du handicap par exemple; sous condition de ressources.

Modalités

- habiter en Vienne, Deux-Sèvres, Charente ou Charente-Maritime
- être exclu du crédit classique
- ne pas dépasser les plafonds de ressources (revenu fiscal de l'année précédente) :

- pour 1 personne (foyer fiscal) : 26 500 €
- pour 2 personnes (foyer fiscal) : 37 100 €
- pour 3 personnes (foyer fiscal) : 45 050 €
- L'octroi du prêt est soumis à l'accord de l'établissement prêteur auprès duquel la demande est déposée après examen des capacités à rembourser, du « reste à vivre »...

Quel montant ?

Le prêt peut aller de **300 € à 4 000 €** sur une **durée de 6 à 60 mois**.

Comment ça marche ?

- ouvert à tous les projets : afin de ne pas exclure certaines situations. Il permet aussi bien, par exemple, d'aider un jeune à démarrer dans la vie ou de dépanner une personne.
- une mobilisation des établissements bancaires partenaires, sur tout le territoire régional.
- une garantie : 50% pris en charge par le Fonds de Cohésion Sociale et 50% assumés par la banque qui octroie le prêt.

Si vous souhaitez obtenir un prêt, vous devez vous faire accompagner par l'un des organismes partenaires du Micro-Crédit personnel que vous trouverez ci-dessous

Quelles démarches ?

Vous devez contacter les organismes partenaires du Microcrédit pour vous faire aider et accompagner dans vos démarches :

- CHARENTE :
 - ADIE : 09 69 328 110 (numéro cristal) poitou-charentes@adie.org
 - ALESIE : 05 45 65 28 73
 - Association des Gens du Voyage Centre Social les Alliers, Angoulême : 05 45 25 08 15 - 06 73 46 57 79
 - CCAS d'Angoulême: 05 45 97 40 00
 - CCAS de Cognac: 05 45 82 27 55
 - Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF): 05 45 92 34 02 cidff.charente@cidff16.org
 - CCAS de Soyaux: 05 45 97 83 74
 - Centre socio-culturel du barbezilien: 05 45 78 05 92
 - Centre SocioCulturel du Pays de Chalais : 05 45 98 20 61
 - CRÉBUS: 06 26 29 03 63
 - Secours Catholique: 05 45 92 53 73
 - Union Départementale des Associations Familiales (UDAF): 05 45 39 31 40 - 05 45 39 31 00
- CHARENTE-MARITIME :
 - ADIE: 09 69 328 110 (numéro cristal) poitou-charentes@adie.org
 - CCAS Marennes: 05 46 85 78 53 - 05 46 85 78 54
 - CCAS de Royan: 05 46 38 66 53

- CCAS de Saujon: 05 46 02 66 56 - 05 46 06 84 22
- CIAS de Vals de Saintonge Communauté: 05 46 59 18 33
- Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF): 05 46 41 18 86 cidff17@orange.fr
- CRÉSUS: 06 26 29 03 63
- Secours Catholique: 05 46 44 30 09
- Union Départementale des Associations Familiales (UDAF): 05 46 98 26 00 - 05 46 28 36 00
- DEUX-SÈVRES :
 - ADIE: 09 69 328 110 (numéro cristal) poitou-charentes@adie.org
 - CCAS de La Crèche: 05 49 25 50 54
 - CCAS de Niort: 05 49 78 72 73 ccas@mairie-niort.fr
 - CRÉSUS: 06 26 29 03 63
 - Secours Catholique: 05 49 73 14 82
 - Croix-Rouge Délégation Départementale: 05 49 24 23 31 dd79@croix-rouge.fr
 - Antenne Union Régionale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) des Deux Sèvres : 05 49 17 39 61
 - Union Départementale des Associations Familiales (UDAF): 06 73 10 09 43
- VIENNE :
 - ADIE: 09 69 328 110 (numéro cristal) poitou-charentes@adie.org
 - CCAS de Buxerolles: 05 49 38 00 11
 - CCAS de Poitiers: 05 49 52 38 27
 - Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles: 05 49 88 01 41 cidff86@orange.fr
 - CRÉSUS: 06 26 29 03 63
 - Les Restaurants du Coeur: 05 49 88 11 11 - 06 08 83 64 12 - 06 03 20 07 88
 - Secours Catholique: 05 49 41 62 35
 - Union Départementale des Associations Familiales (UDAF): 05 49 60 69 60
 - Union Régionale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles Poitou-Charentes (UR-CIDFF): 05 49 52 13 81
 - Vert Anis : 06 31 31 06 13

Contact

REGION NOUVELLE-AQUITAINE
 Microcrédit personnel
 15 rue de l'Ancienne Comédie
 CS 70575
 86021 POITIERS Cedex
 solidarites@nouvelle-aquitaine.fr
 05 49 38 47 10

